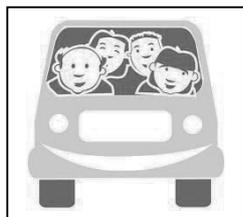


A vos agendas : Distribution gratuite de Pieds de Vignes le 27 novembre (Renseignements dernière page)

MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE



Se déplacer constitue une nécessité mais certains modes de déplacement sont sources de pollution et d'insécurité. Le « tout à la voiture » nous mène droit dans le mur. Ayons une vision à plus long terme. Il n'y a plus grand monde pour le contester mais pas grand monde non plus pour mettre en place une politique de mobilité digne de ce nom, qui assure la protection des usagers les plus faibles et qui remette l'automobile à sa vraie place tout en permettant que soient rencontrés les impératifs de mobilité du monde contemporain. Voilà un objectif essentiel pour la Commune, qui peut notamment se concrétiser sur base des démarches suivantes : favoriser sur ses voiries l'utilisation du vélo et le déplacement des piétons en toute sécurité, favoriser le « car-sharing » ou voiture partagée ainsi que le covoiturage, ou encore œuvrer, dans la mesure de ses moyens, au développement de moyens de transports en commun.



Certes, un certain nombre de choses ont été mises en place ces dernières années: réalisation de la ligne 126 du RAVEL (HUY-CINEY), apparition de dispositifs ralentisseurs, notamment aux abords des écoles, ainsi que la mise en place de radars préventifs à certains endroits de la commune.

Cette évolution, qui va dans le bon sens, doit pourtant être poursuivie. A cet égard, et pour bien faire les choses, la problématique de la mobilité et de la sécurité routière doit pouvoir être appréhendée de manière globale. Dans ce contexte, un Plan Communal de Mobilité nous semble être un outil indispensable pour éviter les mesures au coup par coup. Ne serait-il pas bon d'y songer pour notre Commune?

DEPLACEMENT EN COMMUNE RURALE: L'ESSAI DU PROXIBUS

Le service Proxibus, encore appelé « bus de proximité », a pour vocation d'améliorer la mobilité dans les communes rurales, où l'offre de liaisons régulières n'est, au vu des demandes, pas pertinente. Dans la mesure où il consiste en un service de proximité, permettant aux personnes d'être reliées les unes aux autres, l'initiative de l'échevine de la Mobilité de mettre en place ce service au sein de la commune de Hamois ne pouvait être que saluée.



Malheureusement, la mise en place d'un tel service de proximité se devait d'obéir à quelques règles simples : une consultation préalable des habitants sur leurs besoins, l'interconnexion des circuits entre eux, et notamment avec les lignes régulières (comme à Miécrot ou à Gesves, par exemples), et nécessitait enfin ne pas tomber dans le piège du « syndrome de la maison communale », consistant à y faire aboutir tous les circuits proposés. On veut bien qu'administrativement, la maison communale soit le point névralgique de la commune, mais heureusement, les démarches administratives se limitent généralement à une ou deux visites par an. Alors, pourquoi y faire revenir tous les bus, tous les jours? Ces quelques constats simples expliquent sans doute en partie l'échec de cette initiative. Ce qui ne signifie néanmoins pas l'échec de toute initiative de déplacement à vocation collective et/ou sociale en milieu rural.

La Commune de Hamois bénéficie à cet égard, depuis 2008, d'un service de taxi social. Or, ce service ne demande qu'à être encore mieux connu des personnes qui peuvent en bénéficier, et n'attend donc qu'une chose : qu'une meilleure publicité lui soit faite tant sur le site internet de la Commune qu'au sein du Bulletin communal.

Pour tout renseignement sur le taxi social à Hamois, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS.

POULAILLER DE MONIN

ECOLO-HAMOIS regrette la multiplication des élevages industriels dans notre région et appelle au développement de filières qualitatives plus respectueuses de l'environnement et plus créatrices d'emplois agricoles.

Rappel des faits : le lundi 11 juillet, le Ministre de l'Aménagement du territoire a accordé sur recours un permis unique permettant l'implantation et l'exploitation d'un poulailler dans le village de Monin. Ce projet faisait l'objet d'une vive opposition.

ECOLO-Hamois regrette qu'il ne soit pas possible aujourd'hui de limiter légalement le développement de ce type d'exploitation au vu des nuisances environnementales qu'elles entraînent, mais aussi parce qu'elles concrétisent un modèle agricole productiviste fort peu ancré dans l'économie locale et produisant des aliments de qualité discutable.

Les mandataires Ecolo mais aussi de nombreux citoyens et associations demandent au Gouvernement wallon de mettre rapidement en place de nouvelles conditions sectorielles pour les élevages de porcs et de volailles et de s'atteler à l'élaboration d'un Décret cadre définissant une

nouvelle stratégie globale pour notre agriculture en donnant priorité à des filières agro-alimentaires de qualité respectueuses de l'environnement et garantissant un revenu décent aux producteurs et transformateurs de notre Région.

La décision étant ce qu'elle est pour Monin, ECOLO insiste sur l'importance de faire le nécessaire pour que la Commune et la Région exercent pleinement leurs missions de contrôle des conditions d'exploitations et du respect des normes environnementales dans l'ensemble des poulaillers et porcheries installés en Wallonie.

Plus largement, il apparaît aujourd'hui que les filières de qualité différenciée offrent de nombreux avantages et résistent mieux à la crise économique qui frappe la plupart des productions agricoles. Choisir la qualité différenciée peut donc être un choix triplement gagnant pour nos agriculteurs : positif pour l'environnement, positif pour les consommateurs et rationnel économiquement. Les autorités doivent donc favoriser ces filières de qualité et de proximité.

Enfin, les écologistes tiennent à rappeler que chaque citoyen joue un rôle essentiel par ses choix quotidiens de consommation pour orienter le type de production agricole qu'il souhaite voir se développer.

RENDONS A CESAR CE QUI LUI APPARTIENT...

Eh quoi! Un ministre Ecolo (Philippe HENRY) a donc octroyé ce permis à Monin, en dépit de vives protestations!

Au "Café du Commerce", les commentaires vont bon train, du type: " Encore une fois, les Ecolos, quand ils sont au pouvoir, s'empressent de renier leurs options politiques fondamentales..." le Bourgmestre de Hamois, de son côté, se disant "sous le choc",...

Pas si vite! Replaçons les choses dans leur juste perspective.

Tout d'abord, rappelons que le permis accordé ne pouvait prendre en compte que l'aspect environnemental et urbanistique des lieux et ne pouvait en aucun cas se prononcer sur l'opportunité d'un projet industriel à cet endroit, en l'attente d'une réelle réflexion sur l'agriculture que nous voulons privilégier demain.

C'est en réalité le Ministre de l'Agriculture Benoit Lutgen (CDH, comme le Bourgmestre d'Hamois) qui est chargé de mener cette réflexion, pour laquelle nous sommes toujours en attente (voir ci-dessus). Les mandataires du CDH se parlent-ils entre eux ?

REJOIGNEZ LE GROUPE ECOLO DE HAMOIS !!

Si, comme nous, vous concevez que le développement durable, alliance harmonieuse des dimensions économique, sociale et environnementale, est le seul à pouvoir relever les défis qui nous attendent et à assurer la survie des générations futures, tout en améliorant la qualité de la vie à Hamois...

Si, comme nous, vous pensez que la participation citoyenne, l'éthique et la responsabilité sont les modes d'action qui doivent animer le champ politique...

Si, comme nous, vous êtes de sensibilité VERTE et CITOYENNE... Alors, N'HESITEZ PAS! Prenez votre place, soit directement, soit indirectement, dans l'action politique que nous menons!

Contactez-nous par téléphone (Fabrice Lagneau - 0475/697392 ou Marlène Moreau - 0475/244046) ou via l'adresse : ecolohamois@hotmail.be

Au microscope... VERT

Cumul des mandats - Et à Hamois ?

Le site <http://www.cumuleo.be/> propose un inventaire détaillé du cumul des mandats, fonctions et professions de nos mandataires politiques en Belgique. Pour nos mandataires politiques communaux aussi !

Le cumul de mandats empêche souvent des intercommunales, ASBL et autres associations d'être correctement gérées par des administrateurs pleinement disponibles, et conduit à des carences de gestion plus ou moins importantes lorsque les administrateurs cumulards n'ont pas le temps nécessaire pour exercer leurs multiples mandats.

ECOLO est opposé au cumul excessif. Le décumul vise à s'assurer qu'humainement, une personne a le temps nécessaire pour exercer l'ensemble de ses mandats. A ce propos monsieur le Bourgmestre, 22 mandats (en 2010), n'est-ce pas un peu de trop ?

Vous avez dit « équipe dynamique » ?

Saviez-vous que le règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil Communal n'a plus été mis à jour depuis... le 27 juin 1989 ? Or, depuis cette date, la législation a bien évolué, notamment suite à une réforme de 2005 qui a introduit bon nombre de modifications, tant au niveau du libellé du ROI qu'au niveau de l'introduction notamment de nouvelles règles d'éthique et de détermination des mandats dérivés... Mais il faut croire que la Majorité n'en veut pas !

L'adaptation d'un ROI à l'évolution de la législation n'est pourtant pas une mission impossible, surtout quand on peut bénéficier de l'aide d'associations spécialisées en la matière. Ainsi, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) dispose, depuis 2006, d'un modèle en ligne sur son site. Il suffirait donc a priori d'une petite relecture au cas où on voudrait donner encore plus de droits aux habitants et aux Conseillers et un petit vote, et hop !, la démocratie locale pourrait faire un bond en avant à Hamois !

Hélas non ! Au Conseil communal de mai 2011, la Majorité a préféré laisser cela à la prochaine Majorité. Vous comprenez, à l'époque, 18 mois (!) avant les élections, il était trop laborieux de se lancer dans un tel travail... ROI désuet ? Bah, tant pis, on ne va pas se fatiguer pour si peu. Vous avez dit équipe dynamique ?

Le site internet de la Commune relooké sur la forme. Aussi sur le fond ?

Depuis peu, le site internet d'Hamois a fait peau neuve : nouvelle organisation des onglets, nouvelle dynamique,... Bien ! A l'heure où internet est partout, il était plus que temps que la Commune se dote d'un site internet digne de ce nom.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il faut regretter le manque de contenu de certains onglets comme par exemple celui consacré à la « Vie politique ». En effet, sauf modification soudaine depuis la rédaction de ces lignes, à part les noms de nos représentants, le programme de politique communale imposé par la législation, ainsi qu'un tableau reprenant le résultat des dernières élections, on se demande où sont passés les onglets relatifs aux

ordres du jour des prochains conseils communaux, ou encore au PV de ces mêmes conseils communaux. Ces onglets étaient certes assez imparfaits (défaut de mise à jour depuis 2009 concernant les ordres du jour, renvoi à la Gazette du Mayor concernant les PV du conseil communal), mais ils avaient le mérite d'exister.

Espérons que ce retrait n'est que temporaire, et qu'il présage d'une meilleure façon de valoriser la vie politique au sein de notre entité, en toute transparence avec la population.

Notons par ailleurs, qu'outre une meilleure valorisation de la vie politique, une autre initiative intéressante serait de publier, via ce site, toutes les informations habituellement affichées aux valves de la maison communale (permis en tout genre, avis d'enquêtes,...).

Avis de naissance...

Rappelez-vous: notre premier numéro d'HAMOIS SOUS VERT annonçait, sous le titre: "Ca manque de sel!", la formation d'un SEL dans notre commune. Eh bien, les choses n'ont pas traîné: après quelques mois de gestation seulement, le nouveau bébé est là et, comme il se doit, il a été baptisé: Mon Sel Hamois! 24 familles l'ont déjà accueilli dans leur foyer.

Et pourquoi pas vous? Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous manifester à l'adresse suivante: monselhamois@yahoo.fr.

Sachez aussi que la prochaine réunion d'inscription aura lieu le vendredi 2 décembre, à 20h, à l'OCTC (Rue d'Hubinne, 25). Pour des raisons d'organisation, il est souhaitable de prévenir de votre présence. Et n'oubliez pas: Mon Sel Hamois, c'est d'abord VOTRE SEL A VOUS! Il sera ce que VOUS voudrez bien en faire...

Appel à projets communaux visant à réduire les inégalités sociales en matière de santé: une occasion manquée!

Début juin, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances, Madame Fadila Laanan, lançait un 2e appel à projet, à l'attention des Communes et des CPAS en vue de sélectionner des projets, pour un maximum de 20 000 euros, visant à réduire les inégalités sociales en matière de santé.

Plus particulièrement, cet appel à projet entendait poursuivre trois axes thématiques prioritaires, à savoir : la promotion des attitudes saines chez les jeunes et les personnes âgées, la sensibilisation à la consommation responsable d'alcool, ainsi que la promotion de la santé en matière d'environnement. Le tout avec pour objectif explicite de viser la réduction des inégalités sociales en matière de santé.

Cet appel à projet aurait pu être l'occasion de financer des projets tels que, par exemples, une campagne de prévention contre la pollution intérieure dans les habitations, le développement d'habitudes d'alimentation saine dans les écoles de l'entité ainsi qu'au sein des publics fragilisés via la formation d'aides familiales sur l'alimentation, des modules d'informations santé, le

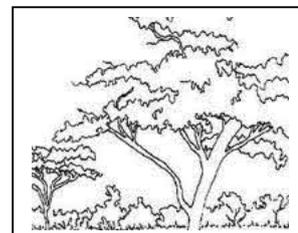
développement d'un jardin communautaire permettant au public précarisé de cultiver son propre potager, sensibiliser les jeunes aux méfaits de l'alcool, etc.

Nous regrettons que ni la Commune ni le CPAS n'aient à notre connaissance, et malgré nos demandes, saisi la balle au bond! Et espérons qu'il pourra en être autrement lors d'un 3e appel à projets, si 3e appel à projets il y a...

Opération de Développement Rural (ODR)

Saluons l'initiative intéressante de démocratie locale avec l'Opération de Développement Rural à Hamois. Nous espérons - et veillerons !- à ce que celui-ci conduise à de nombreux projets concrets et participatifs.

Vous voulez aussi nous faire parvenir quelques brèves pour susciter la réflexion ? N'hésitez pas !



Fiche n° 2 : Plaidoyer pour la diversité dans les haies

Finie la haie triste et uniforme, massive et rectiligne. La haie de jardin a évolué, vive la haie composée ! Avec les haies nouvelles, inspirées des haies bocagères, on voit pousser à nouveau les valeurs d'une vie plus foisonnante, diverse, colorée. Arbustes à fleurs, à fruits ou à feuillage coloré, les plantes s'y mélangent au gré de vos envies, enchevêtrant leurs formes libres et souples.

Au fil des saisons, vous verrez votre haie changer de couleurs, comme autant de plaisirs renouvelés. Et même si, l'hiver venu, ces espèces se font plus discrètes, qu'importe ! Passez-vous vraiment de longs moments en plein air à la mauvaise saison ? Et d'ailleurs, parmi les espèces proposées, certaines conservent même un attrait hivernal, et pas des moindres !

Outre qu'elle est belle, la haie libre en mélange est en plus écologique. Elle accueille les oiseaux, leur offrant un abri de choix. Privilégiez alors les arbustes à baies, aubépine, sureau noir, viorne obier... Ils viendront s'y régaler. Au printemps, vous pourrez surveiller (de loin !) la construction des nids et la sortie des petits ! La proportion d'espèces caduques (qui perdent leurs feuilles en hiver) doit être de 2/3 environ, en privilégiant les arbustes à fleurs. Côté plantes à feuillage persistant, évitez les conifères dans ce type de haies.

Distances de plantation : La différence entre un massif et une haie composée vient de la disposition alignée des plantes (l'idéal étant toutefois de planter sur deux rangs en quinconce) et de leur position plus serrée. L'écartement moyen entre deux arbustes est de 1 m (contre 2 m à 2,50 m dans les massifs).

Taille : Une haie en mélange s'entretient très facilement. La taille n'est plus une corvée ! Une seule taille annuelle est suffisante (généralement en septembre). Les arbustes à fleurs gagnent à être rajeunis tous les trois ans en éliminant le vieux bois au profit des jeunes pousses. Si vous avez utilisé des arbustes à baies colorées, attendez le début de l'hiver pour pratiquer la taille.

Soins : Autre atout majeur de la haie mélangée : elle est plus résistante ! La diversité des espèces qui la composent la met à l'abri des attaques foudroyantes qui ont parfois détruit des haies de conifères.

Chez ECOLO aussi, les plantations sont mises à l'honneur à cette saison. Avec pour objectif d'également sensibiliser la population aux changements climatiques, nous distribuons gratuitement, comme chaque année, des Pieds de Vignes à la population. Cette année, c'est l'habitat groupé "Ensemble, c'est tout..." à la ferme d'Al Vau qui a l'amabilité de nous accueillir.

Nous vous fixons dès lors rendez-vous le dimanche 27 novembre, de 10 à 12 H, à ferme d'Al Vau – Rue d'Alvaux, 1 – 5360 Hamois - Renseignements supplémentaires : www.hamois.ecolo.be ou 0475/697392.

Semaine de l'arbre - 2011 : Les Mellifères La distribution de plants aux particuliers aura lieu le 26 novembre 2011.

Plus de renseignements sur : http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/Distribution_plants_2011.htm



**Distribution de Pieds de Vignes
dans les locales Ecolo les 26 et 27 novembre 2011**

ecolo